

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (21) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

Rose-Marie SORCE a donné pouvoir à Véronique CANET
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Vincent GASCA a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL
Carole GARDET a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Christophe BOUCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2024

Date d'affichage : 26/02/2024

Laurent CHAUMARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 05-03-2024

Et publication le : 06-03-2024

Le Maire,

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges - Modification du représentant

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Collectivités Territoriales dénommé « Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges » validés par le Comité syndical du 19 décembre 2023. Ce Syndicat est constitué par la Région Rhône-Alpes, l'Assemblée des Pays de Savoie, les 12 Villes-portes ou Agglomérations-portes et les 67 Communes du Parc ayant approuvé sa Charte, dont fait partie Saint-Jorioz ;

Vu la Charte du Parc 2008/2020, toujours en vigueur ;

Vu la délibération n° 2020-43 du 22 juin 2020 portant désignation des représentants de la Commune au sein du comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ;

Considérant la démission de Mme Karine Lamy-Quique en qualité de conseillère municipale ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de cette instance ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de désigner** un représentant de la commune au sein du comité Syndical Mixte du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges :
 - o Michel BEAL, titulaire
 - o Frédéric GONDA, suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 4 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Laurent CHAUMARD



Le Maire,
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.